

AllianzGI Focus

Assurance : Impact des mesures de long terme

fr.allianzgi.com

Réservé aux investisseurs professionnels.



Dr. Florian Ueltzhöfer
Actuaire DAV/IVS



Teoman Kaplan
Actuaire DAV

Nos deux premiers articles étaient consacrés à l'instabilité des ratios de solvabilité tout au long de la crise du Covid. Nous allons désormais nous pencher plus en détail sur les aménagements offerts par Solvabilité II. Ce point est en effet crucial pour expliquer les différences entre chaque pays. Il est important de comprendre ces mesures, car elles font également partie de la revue en cours.

Il existe des mesures permanentes relatives aux garanties de long terme (LTG) d'une part ou « paquet branches longues », à savoir le volatility adjustment (VA) et le matching adjustment (MA), et des mesures transitoires temporaires d'autre part, portant sur les provisions techniques (TTP) ou les taux d'intérêt sans risque (TRFR). Aujourd'hui, nous nous concentrerons uniquement sur le VA et les TTP, dès lors que le MA n'est utilisé qu'en Espagne et au Royaume-Uni et que l'impact des TRFR est assez négligeable.

Sur le graphique, les bâtonnets bleus illustrent l'impact moyen de la non-application du VA sur le ratio de solvabilité pour les entreprises qui y ont recours. Même chose s'agissant des bâtonnets verts, mais pour les TTP.

C'est aux Pays-Bas que l'impact est – de loin – le plus important en ce qui concerne le VA. Vient ensuite l'Allemagne. Pourtant, dans notre premier article, nous avons vu que ces deux pays se trouvaient à l'opposé l'un de l'autre en termes d'impact global de la crise du Covid sur les ratios de solvabilité. À noter que l'impact est

également assez important au Danemark, le seul autre pays pour lequel les fonds propres ont augmenté au T1 2020. Le facteur commun au Danemark et aux Pays-Bas – par rapport à tous les marchés négativement impactés – est la non-pertinence des TTP. Si à première vue, la Belgique semble faire exception, il faut savoir que seule une entreprise belge a recours aux TTP.

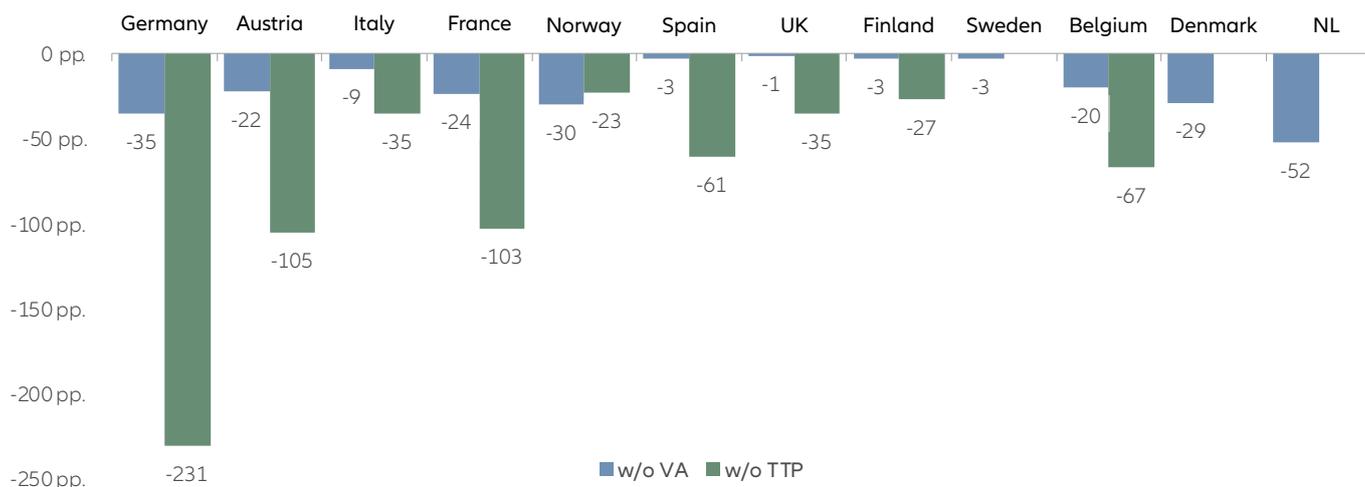
Dans un prochain article, nous examinerons plus en détail le VA et tenterons de démontrer pourquoi la forte corrélation qui existe entre l'impact substantiel du VA et l'augmentation de la solvabilité au T1 2020 pour la Belgique, le Danemark et les Pays-Bas n'est pas une coïncidence.

Nous verrons le rôle déterminant que jouent les TTP dans certains pays. Nous montrerons en quoi l'évolution du bilan d'assurance – à savoir trouver des substituts appropriés aux classes d'actifs traditionnelles – est déterminante pour stabiliser les fonds propres, et en quoi cette résilience accrue est source d'une plus grande flexibilité pour identifier des opportunités d'investissement à long terme.

Nous nous intéresserons enfin à la Suède et à la Finlande, où ni le VA ni les TTP ne jouent un rôle important.

NOUS NOUS RÉ-JOUISSONS DES DISCUSSIONS À VENIR !

Impact de la non-application des mesures de long terme et/ou transitoires sur le ratio de solvabilité



Source : EIOPA, Report on long-term guarantees measures and measures on equity risk 2020.

Tout investissement comporte des risques. La valeur et le revenu d'un investissement peuvent diminuer aussi bien qu'augmenter et l'investisseur n'est dès lors pas assuré de récupérer le capital investi. Les avis et opinions exprimés dans la présente communication reflètent le jugement de la société de gestion à la date de publication et sont susceptibles d'être modifiés à tout moment et sans préavis. Certaines des données fournies dans le présent document proviennent de diverses sources et sont réputées correctes et fiables à la date de publication. Les conditions de toute offre ou contrat sous-jacent, passé, présent ou à venir, sont celles qui prévalent. La reproduction, publication ou transmission du contenu, sous quelque forme que ce soit, est interdite; excepté dans les cas d'autorisation express d'Allianz Global Investors GmbH.

Pour les investisseurs en Europe (hors de la Suisse)

Ceci est une communication publicitaire éditée par Allianz Global Investors GmbH, www.allianzgi.com, une société à responsabilité limitée enregistrée en Allemagne, dont le siège social se situe Bockenheimer Landstrasse 42-44, 60323 Francfort/M, enregistrée au tribunal local de Francfort/M sous le numéro HRB 9340 et agréée par la Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht (www.bafin.de). Allianz Global Investors GmbH a constitué une succursale en Grande Bretagne, France, Italie, Espagne, Luxembourg, Suède, Belgique et aux Pays-Bas. Contacts et informations sur la réglementation locale sont disponibles ici (www.allianzgi.com/Info).

Pour les investisseurs en Suisse

Il s'agit d'une communication marketing d'Allianz Global Investors (Suisse) AG, succursale à 100% d'Allianz Global Investors GmbH.